

Cet avis sur le site TED: <https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:615021-2021:TEXT:FR:HTML>

**France-Denain: Services d'exploitation d'installations sportives
2021/S 233-615021**

Avis d'attribution de concession

Résultats de la procédure de marché

Services

Base juridique:

Directive 2014/23/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses

Nom officiel: ville de Denain

Adresse postale: bp 50213

Ville: Denain Cedex

Code NUTS: FRE11 Nord

Code postal: 59723

Pays: France

Point(s) de contact: Pôle COI

Courriel: Service.achats.anru@ville-denain.fr

Téléphone: +33 327235953

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <http://www.ville-denain.fr>

Adresse du profil d'acheteur: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

Section II: Objet

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé:

concession de service public relative a L'Exploitation du futur centre aquatique de denain

Numéro de référence: 21DSP01

II.1.2) Code CPV principal

92610000 Services d'exploitation d'installations sportives

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte:

la présente avis a pour objet l'attribution la concession du service public du futur centre aquatique de la Collectivité composé d'un bassin sportif de 25 x 21 m (8 couloirs), d'un bassin d'apprentissage de 15 x 10 m (4 couloirs), d'un bassin ludo-nordique de 200 m2 (dont 100 m2 extérieurs utilisables toute l'année), d'une lagune de jeux de 50 m2, d'un toboggan, d'un pentaglott 3 pistes, d'un espace balnéo-détente, mais également d'un

restaurant-de 80 couverts et d'une plage aqualudique en extérieur. Ce futur équipement proposera un total de 775 m2 de plans d'eau couverts et 100m2 de plan d'eau de plein air utilisables toute l'année

II.1.5) **Valeur totale estimée**

Valeur hors TVA: 6 850 000.00 EUR

II.1.6) **Information sur les lots**

Cette concession est divisée en lots: non

II.1.7) **Valeur totale du marché (hors TVA)**

Valeur hors TVA: 6 897 650.00 EUR

II.2) **Description**

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**

92610000 Services d'exploitation d'installations sportives

II.2.3) **Lieu d'exécution**

Code NUTS: FRE11 Nord

Lieu principal d'exécution:

centre aquatique de Denain

II.2.4) **Description des prestations:**

concession de service public relative a L'Exploitation du futur centre aquatique de denain

II.2.5) **Critères d'attribution**

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous:

- Critères: La valeur technique et la qualité de la gestion du service, appréciées au vu du Mémoire Technique défini à l'article 7 du présent règlement de consultation et des éléments accompagnant l'offre ;
- Critères: Les prix et les aspects financiers, appréciés au vu des compléments financiers au projet de contrat et de la proposition financière définis à l'article 7 du présent règlement de consultation.
- Critères: La qualité du projet d'exploitation au regard de la pertinence et de la cohérence de la stratégie de promotion proposée et de la prise en compte du centre aquatique dans son ensemble appréciées au MT.

II.2.7) **Durée de la concession**

Durée en mois: 62

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

II.2.14) **Informations complémentaires**

Section IV: Procédure

IV.1) **Description**

IV.1.1) **Forme de la procédure**

Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

IV.1.11) **Principales caractéristiques de la procédure d'attribution:**

code de la Commande Publique(Dans ses parties relatives aux concessions) et aux articles L.1410-1 et suivants et R.1410-1 et suivants, L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (Cgct)

IV.2) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.2.1) **Publication antérieure relative à la présente procédure**

Numéro de l'avis au JO série S: [2021/S 070-179581](#)

Section V: Attribution de concession

Intitulé:

concession de service public relative à l'exploitation du futur centre aquatique

Une concession/un lot est attribué(e): oui

V.2) Attribution de concession

V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession:

04/11/2021

V.2.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues: 4

Nombre d'offres reçues par voie électronique: 4

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques: non

V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire

Nom officiel: prestalis

Adresse postale: 5 bis place des Gâtes

Ville: Chateaugiron

Code NUTS: FRH03 Ile-et-Vilaine

Code postal: 35410

Pays: France

Adresse internet: <https://prestalis.com/>

Le concessionnaire est une PME: non

V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement (hors TVA)

Valeur initiale totale estimée du marché/du lot/de la concession: 6 850 000.00 EUR

Valeur totale de la concession/du lot: 6 897 650.00 EUR

Recettes provenant du paiement de redevances et d'amendes par les usagers: 2 304 304.00 EUR

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.3) Informations complémentaires:

service d'exploitation d'installation sportive

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel: tribunal administratif de Lille

Adresse postale: 5 rue Geoffroy Saint Hilaire

Ville: Lille

Code postal: 59014

Pays: France

Courriel: Grefte-ta.lille@juradm.fr

Téléphone: +33 359542342

Adresse internet: <http://Lille.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.3) Introduction de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

le présent contrat peut faire l'objet d'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et R.551-7 à R.551-10, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du Code de justice administrative. Tout tiers à un contrat administratif est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles assorti le cas échéant de conclusions indemnitaires. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication de

l'avis d'attribution. Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Le requérant est recevable à former un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires du contrat dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les personnes lésées par le contrat ou sa passation, peuvent introduire un recours en indemnisation après avoir effectué, le plus souvent, une demande préalable auprès de la personne publique. Au-Delà d'un délai de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle où la créance sur la personne publique est née, le requérant s'expose à l'opposition de la prescription quadriennale

VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

Nom officiel: tribunal administratif de Lille

Adresse postale: 5 rue Geoffroy Saint Hilaire

Ville: Lille

Code postal: 59014

Pays: France

Courriel: Grefe-ta.lille@juradm.fr

Téléphone: +33 359542342

Adresse internet: <http://Lille.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

26/11/2021